

Infirmière¹ de la scolarité obligatoire : Bilan annuel de l'activité 2016 - 2017

Objectifs et procédure

1. Préambule

Le bilan annuel de l'activité infirmière est en concordance avec les autres bilans annuels (équipe PSPS, médiateur scolaire et délégué PSPS).

2. But pour l'infirmière scolaire

Assurer des prestations de qualité dans l'établissement.

Objectifs

- Documenter ses interventions/prestations ;
- Mettre les points forts de l'activité en évidence ;
- Dégager de nouvelles perspectives de l'activité.

3. But pour l'infirmière responsable

Assurer la gestion des activités infirmières et la qualité des prestations pour remplir la mission de l'Unité PSPS.

Objectifs

- Ajuster les prestations des ISC en fonction des directives cantonales et du contexte scolaire ;
- Favoriser la visibilité et la compréhension de l'activité infirmière ;
- Participer à l'évolution de la pratique de l'infirmière.

4. But pour la direction de l'Unité PSPS

Assurer le pilotage et le management de l'activité et recueillir les éléments statistiques destinés aux autorités cantonales.

Objectifs

- Rendre compte aux autorités cantonales ;
- Ajuster les ressources, en fonction de ce qui émerge dans les données compilées.

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin

5. Procédure

Consignes de remplissage :

- Remplir un document informatique par établissement. Si plusieurs infirmières travaillent dans le même établissement, chacune remplit son propre bilan ;
- Remplir toutes les rubriques ;
- Enregistrer le document dans un dossier électronique pour réaliser les saisies en plusieurs fois ;
- Envoyer la version informatique d'ici au **23 juin 2017** à l'Unité PSPS : santescolaire@avasad.ch ;
- Imprimer une copie papier du document à classer ;
- Prévoir un moment de présentation et d'échanges avec le-s médecin-s scolaire-s, le directeur et selon intérêt avec les membres de l'équipe PSPS ; présentation qui peut être réalisée en présence de l'IR. Le bilan peut être transmis à ces personnes. Il n'y a pas d'autres bilans qui sont réalisés par l'infirmière à l'intention de la direction ou de la commune.

Commentaires :

- Le document peut être utilisé comme main courante tout au long de l'année ;
- Le bilan annuel de l'activité infirmière sera discuté lors d'un entretien avec l'infirmière responsable, et peut servir de base de travail et de réflexion pour un suivi ou le développement d'une activité.